
**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CALIXA-LAVALLÉE**

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Calixa-Lavallée tenue à la salle municipale du 771 chemin de la Beauce le 1^{er} octobre 2019, à compter de 20h00.

Sont présents :

Messieurs les conseillers Ghislain Beaugard, Daniel Palardy, Claude Lacasse, Bruno Napert, Louis Tremblay et Patrick Keegan formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Daniel Plouffe.

Madame Suzanne Francoeur, directrice générale et secrétaire-trésorière, assure le greffe.

1- OUVERTURE DE LA SESSION

À 20h00 monsieur le maire constate le quorum et déclare la session ouverte.

2019-10-118

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Ghislain Beaugard, appuyé par le conseiller Daniel Palardy et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté tout en conservant le varia ouvert.

- 1- Ouverture de la séance et constat de quorum
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2019
- 4- ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - a) Affaires découlant de la séance ordinaire du 3 septembre 2019 : suivi
 - b) Lecture et adoption des comptes
 - c) Dépôt de documents
 - i. Dépôt du rôle d'évaluation pour le premier exercice financier du rôle triennal 2020-2021-2022
 - ii. Budget de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent pour 2020 – Adoption
 - d) Règlement n° 246-4 modifiant le règlement n° 246 relatif aux limites de vitesse permises sur les voies routières de la municipalité – Adoption
 - e) Construction du chalet des loisirs – Autorisation de paiement
 - f) Offre de services – Planitaxe (Ethier Avocats inc.)
 - g) Formation de la directrice générale – Autorisation d'inscription
 - h) Remplacement de la tablette électronique du maire – Autorisation
- 5- BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES
 - a. Rapport du représentant
- 6- SÉCURITÉ CIVILE ET PRÉVENTION DES INCENDIES
 - a) Rapport du représentant
 - b) Semaine de la prévention des incendies du 6 au 12 octobre 2019
 - c) Plan municipal de sécurité civile – Adoption
- 7- VOIRIE ET AQUEDUC
 - a) Rapport du représentant
- 8- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
 - a) Rapport du représentant

9- ENVIRONNEMENT

- a) Rapport du représentant

10- CULTURE ET PATRIMOINE

- a) Rapport du représentant
b) Motion de félicitations au Comité culture et patrimoine pour l'activité « Les Vendredis du Four »
c) Motion de félicitations au Comité culture et patrimoine ainsi qu'au Comité de la bibliothèque pour la Journée de la culture

11- LOISIRS

- a) Rapport du représentant

12- AUTRES DOSSIERS

- a) Opération Nez rouge – Contribution
b) Sanctuaire Sainte Marguerite-D'Youville – Fête liturgique et demande de don
c) Regroupement de maisons pour Femmes victimes de violence conjugale – Proclamation : Municipalité alliée contre la violence conjugale
d) Haies brise-vent aux abords de l'autoroute 30 – Appui à la MRC de Marguerite-d'Youville auprès du MTQ

13- CORRESPONDANCE

- a) Lettre du MTQ – Confirmation de réception de la résolution n° 2019-07-101

14- PÉRIODE DE QUESTIONS

15- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉE

3- PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 SEPTEMBRE 2019 – ADOPTION

2019-10-119

Il est proposé par le conseiller Claude Lacasse, appuyé par le conseiller Louis Tremblay et unanimement résolu :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2019 tel que déposé.

ADOPTÉE

4- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

a) Affaires découlant de la séance ordinaire du 3 septembre 2019

La directrice générale résume le suivi fait aux décisions du conseil.

b) Lecture et adoption des comptes

2019-10-120

CONSIDÉRANT le dépôt des comptes payés et à payer pour le mois de septembre 2019 au montant de 93 737.19 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Daniel Palardy, appuyé par le conseiller Ghislain Beauregard et unanimement résolu :

QUE la liste des comptes en date du 1^{er} octobre 2019 au montant de 93 737.19 \$ soit approuvée.

ADOPTÉE

c) Dépôt de documents

i- Dépôt du rôle d'évaluation pour le premier exercice financier du rôle triennal 2020-2021-2022

Les membres du Conseil prennent connaissance du dépôt du rôle d'évaluation par l'évaluateur pour le premier exercice financier du rôle triennal 2020-2021-2022.

Le rôle d'évaluation peut être consulté par les contribuables à la Municipalité durant les heures d'ouverture. Un avis public a été produit à cet effet par la directrice générale en date du 12 septembre 2019.

ii- Budget de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent 2020 – Adoption

2019-10-121

CONSIDÉRANT que le 24 septembre 2019, le Conseil d'administration de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent a adopté son budget pour l'exercice financier 2020 ;

CONSIDÉRANT qu'une copie de ce budget a été transmise à la Municipalité de Calixa-Lavallée ;

CONSIDÉRANT que ce budget doit être soumis pour approbation à chacune des organisations municipales membres de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Lacasse, appuyé par le conseiller Bruno Napert et résolu unanimement :

D'APPROUVER le budget 2020 de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent, tel qu'adopté par son Conseil d'Administration le 24 septembre 2019

ADOPTÉE

d) Règlement n° 246-4 modifiant le règlement n° 246 relatif aux limites de vitesse permises sur les voies routières de la municipalité – Adoption

2019-10-122

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 3 septembre 2019 ainsi que le dépôt du projet de règlement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Daniel Palardy et unanimement résolu :

D'ADOPTER le « Règlement n° 246-4 – modifiant le règlement n° 246 relatif aux limites de vitesse permises sur les voies routières de la municipalité.

ADOPTÉE

e) Construction du chalet des loisirs – Autorisation de paiement

2019-10-123

CONSIDÉRANT que la construction du chalet des loisirs est débutée et que nous devons payer les fournisseurs au fur et à mesure de l'avancement des travaux ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Lacasse, appuyé par le conseiller Daniel Palardy et unanimement résolu :

D'AUTORISER le maire et la directrice générale à procéder au paiement des fournisseurs au fur et à mesure de l'avancement des travaux et ce tout en respectant le budget alloué ;

QU'un compte-rendu des dépenses soit présenté aux membres du conseil les informant de la dépense.

ADOPTÉE

f) Offre de services – Planitaxe (Ethier Avocats inc.)

2019-10-124

CONSIDÉRANT l'offre de service de l'entreprise Planitaxe sur l'analyse de notre système de taxes à la consommation relié principalement aux TPS et TVQ ;

CONSIDÉRANT le contrat de service que Planitaxe a présenté à la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Beaugard, appuyé par le conseiller Daniel Palardy et unanimement résolu :

D'ACCEPTER l'offre de services de l'entreprise Planitaxe selon les conditions émises dans cette dite offre ;

D'AUTORISER le maire et la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité ledit contrat de services.

ADOPTÉE

g) Formation de la directrice générale – Autorisation d'inscription

2019-10-125

CONSIDÉRANT que la directrice générale est intéressée à assister à deux formations, soit :

- AMP et gestion des appels d'offres et jurisprudence récente en gestion municipale
- Colloque régional Combec-Énergir

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Beaugard, appuyé par le conseiller Claude Lacasse et unanimement résolu :

D'AUTORISER l'inscription de la directrice générale à la formation AMP et gestion des appels d'offres et jurisprudence en gestion municipale qui aura lieu le 23 octobre à Beloeil au montant de 316\$ ainsi qu'au colloque régional Combec-Énergir le 31 octobre prochain à St-Jean-sur-Richelieu au montant de 115\$ plus taxes et de lui rembourser les frais encourus.

ADOPTÉE

h) Remplacement de la tablette électronique du maire – Autorisation

2019-10-126

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de procéder au remplacement de la tablette électronique (IPAD) du maire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Beaugard, appuyé par le conseiller Louis Tremblay et unanimement résolu :

D'AUTORISER monsieur le maire à procéder au remplacement de la tablette électronique pour un montant approximatif de 750\$ avant taxes.

ADOPTÉE

5- BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES

a) Rapport du représentant

Le conseiller Daniel Palardy mentionne que la construction du chalet des loisirs est débutée.

6- SÉCURITÉ CIVILE ET PRÉVENTION DES INCENDIES

a) Rapport du représentant

Le conseiller Patrick Keegan se retire du comité de sécurité civile et prévention des incendies.

b) Semaine de la prévention des incendies du 6 au 12 octobre 2019

La directrice générale nous rappelle que c'est le temps de changer les piles de nos détecteurs de fumée et de monoxyde de carbone. Il y a encore trop de décès dus à des piles qui n'ont pas été remplacées. Il faut aussi faire le ramonage des cheminées.

c) Plan municipal de sécurité civile – Adoption

2019-10-127

CONSIDÉRANT que les municipalités locales ont, en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ, c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

CONSIDÉRANT que la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistres;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Calixa-Lavallée reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;

CONSIDÉRANT que cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que les mesures mises en place par la municipalité et consignées dans le plan de sécurité civile sont conformes aux dispositions du *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Lacasse, appuyé par le conseiller Bruno Napert et unanimement résolu :

QUE le plan de sécurité civile de la municipalité préparé par Prudent Groupe Conseil soit adopté;

QUE la directrice générale soit nommée responsable de la mise à jour et de la révision du plan de sécurité civile.

Cette résolution abroge tout plan de sécurité civile adopté antérieurement par la municipalité ainsi que toute nomination antérieure concernant la personne désignée pour effectuer la mise à jour ou la révision de ce plan.

ADOPTÉE

7- VOIRIE ET AQUEDUC

a) Rapport du représentant

Monsieur Ghislain Beauregard mentionne que les travaux estivaux sont complétés et que nous allons vérifier le niveau du sel de déglacage des routes.

8- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

a) Rapport du représentant

Monsieur Bruno Napert mentionne qu'il n'y a rien de particulier à signaler.

9- ENVIRONNEMENT

a) Rapport du représentant

Monsieur Daniel Palardy nous informe qu'une trentaine de permis ont été émis en ce qui concerne la mise aux normes des installations septiques.

10- CULTURE ET PATRIMOINE

a) Rapport du représentant

Le conseiller Louis Tremblay mentionne que les vendredis du four à pain ont été un succès.

b) Motion de félicitations au Comité culture et patrimoine pour l'activité « Les Vendredis du Four »

2019-10-128

CONSIDÉRANT le succès remporté par l'activité « Les Vendredis du Four » permettant des réunions joyeuses lors de la cuisson d'aliments au Four à pain communautaire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Louis Tremblay, appuyé par le conseiller Claude Lacasse et unanimement résolu :

QUE LE CONSEIL offre ses félicitations au Comité culture et patrimoine et ses sincères remerciements aux bénévoles qui ont assuré la préparation et l'utilisation du Four à pain à l'occasion de cette activité.

ADOPTÉE

c) Motion de félicitations au Comité culture et patrimoine ainsi qu'au Comité de la bibliothèque pour la Journée de la culture

2019-10-129

CONSIDÉRANT le succès remporté par l'activité organisée par le Comité culture et patrimoine ainsi qu'au Comité de la bibliothèque à l'occasion de la Journée de la culture tenue le 29 septembre ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Louis Tremblay, appuyé par le conseiller Claude Lacasse et unanimement résolu :

QUE LE CONSEIL adresse ses plus chaleureuses félicitations au Comité culture et patrimoine ainsi qu'au Comité de la bibliothèque pour l'activité tenue à cette occasion et ses plus sincères remerciements aux bénévoles qui en ont permis la réalisation.

ADOPTÉE

11- LOISIRS

a) Rapport du représentant

Le conseiller Claude Lacasse mentionne qu'il n'y a rien de particulier à signaler.,

12- AUTRES DOSSIERS

a) Opération Nez rouge – Contribution

2019-10-130

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Calixa-Lavallée a accepté de verser une contribution à l'Opération Nez Rouge Contrecœur l'an dernier ;

CONSIDÉRANT l'importance des services rendus en matière de sécurité des citoyens au cours de cette opération annuelle sur tout le territoire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Beaugard, appuyé par le conseiller Daniel Palardy et résolu à l'unanimité ;

DE VERSER à Opération Nez Rouge Contrecœur, un montant de cinquante dollars (50\$).

ADOPTÉE

b) Sanctuaire Sainte-Marguerite-D'Youville – Fête liturgique et demande de don

2019-10-131

CONSIDÉRANT la demande d'aide de don provenant du Sanctuaire Sainte Marguerite-D'Youville dans le cadre de la fête liturgique dont la célébration se tiendra le mercredi 16 octobre à 19h30 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Daniel Palardy, appuyé par le conseiller Ghislain Beaugard et résolu à l'unanimité ;

DE VERSER au Sanctuaire Sainte Marguerite-D'Youville, un montant de cinquante dollars (50\$).

ADOPTÉE

c) Regroupement de maisons pour Femmes victimes de violence conjugale – Proclamation : Municipalité alliée contre la violence conjugale

2019-10-132

CONSIDÉRANT que la *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

CONSIDÉRANT que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas 'infractions contre la personne en contexte conjugal;

CONSIDÉRANT que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique

d'intervention en matière de violence conjugale;

CONSIDÉRANT qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

CONSIDÉRANT que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

CONSIDÉRANT que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

CONSIDÉRANT que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Louis Tremblay, appuyé par le conseiller Claude Lacasse et résolu à l'unanimité ;

DE PROCLAMER Calixa-Lavallée municipalité alliée contre la violence conjugale.

ADOPTÉE

d) Haies brise-vent aux abords de l'autoroute 30 – Appui à la MRC de Marguerite-D'Youville auprès du MTQ

2019-10-133

CONSIDÉRANT que l'autoroute 30, sur le territoire de la MC de Marguerite-D'Youville, fait face à de forts vents durant la saison hivernale ce qui cause notamment des difficultés pour l'entretien;

CONSIDÉRANT que la poudrerie, le vent et le temps froid rendent la circulation difficile sur une bonne partie de l'autoroute 30;

CONSIDÉRANT que les usagers de cette autoroute sont à la merci des forts vents en période hivernale et que l'on constate fréquemment des sorties de routes;

CONSIDÉRANT que dans les dernières années le vent et la poudrerie en période hivernale ont provoquées des accidents graves et même des pertes de vie;

CONSIDÉRANT que le Ministère des Transports a développé une expertise dans l'implantation de haies brise-vent;

CONSIDÉRANT que l'implantation d'une haie brise-vent pourrait engendrer une augmentation de la sécurité des usagers par une diminution des effets de la poudrerie et du vent;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Beauregard, appuyé par le conseiller Claude Lacasse et résolu à l'unanimité ;

QUE la Municipalité de Calixa-Lavallée appuie la MRC de Marguerite-D'Youville dans sa demande auprès du Ministère des Transports du Québec (MTQ) d'implanter une haie brise-vent aux abords de l'autoroute 30 sur le territoire de la MRC de Marguerite-D'Youville;

DE faire parvenir une copie conforme de la présente résolution au Ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE

13- CORRESPONDANCE

a) Lettre du MTQ – Confirmation de réception de la résolution n° 2019-07-101

14- PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire ouvre une période de questions pour le public.

Aucune personne n'est présente.

15- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2019-10-134

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Ghislain Beaugard et unanimement résolu que la présente session soit levée à 20h11.

ADOPTÉE

Daniel Plouffe
Maire

Suzanne Francoeur
Directrice générale et secrétaire-trésorière

L'assemblée est close.

Je, Daniel Plouffe, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Daniel Plouffe
Maire

Suzanne Francoeur
Directrice générale et Secrétaire-trésorière

Je, Suzanne Francoeur, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que les dépenses autorisées dans cette séance ont des crédits suffisants.

Suzanne Francoeur
Directrice générale et secrétaire-trésorière